Vol. XXXI — Saint-Boniface, Manitoba, 1er Octobre 1902. — No. 46

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.......... ....12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AVIS

Avis est par le présent donné que Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil, a, en conformité avec le "Land Drainage Act," approuvé la construction des travaux mentionnés ci après:

La construction de certains canaux dans les Township 12, 13, 14 et 15, Range 6, 7 et 8, à l'est du méridien principal; aussi la construction de tels canaux latéraux qui seront nécessaires pour rendre effectif la construction des dits canaux une fois complétée. Aussi la construction de deux ponts à piliers sur la Rivière Brokenhead; et aussi que c'est l'intention du Département des Travaux Publics de Manitoba d'entreprendre les dits travaux au coût approximatif de $306.055 comme amélioration locale et pour prélever le dit montant sur les terres qui bénéficieront des travaux et qui sont ainsi décrites:

LISTE DES TERRAINS BENEFICIANT DU DRAINAGE DANS LE DISTRICT DE BROKENHEAD

DESCRIPTION.				ACRES
Toute la Section...	1	12	7E	640
do	2	12	7E	640
do	3	12	7E	640
do	4	12	7E	640
do	7	12	7E	640
do	8	12	7E	640
do	9	12	7E	640
do	10	12	7E	640
do	11	12	7E	640
do	12	12	7E	640
do	13	12	7E	610
do	14	12	7E	640
do	15	12	7E	640
do	16	12	7E	640
do	17	12	7E	640
do	18	12	7E	640
do	19	12	7E	640
do	20	12	7E	640
do	21	12	7E	640
do	22	12	7E	640
do	23	12	7E	640
do	24	12	7E	640
do	25	12	7E	640
do	26	12	7E	640
do	27	12	7E	640
do	28	12	7E	640
do	29	12	7E	640
do	30	12	7E	640
do	31	12	7E	640
do	32	12	7E	640
do	33	12	7E	640
do	34	12	7E	640
do	35	12	7E	640
do	36	12	7E	640
do	1	12	8E	640
do	2	12	8E	640
do	3	12	8E	640
do	4	12	8E	640
do	5	12	8E	640
do	6	12	8E	640
do	7	12	8E	640
do	8	12	8E	640
do	9	12	8E	640
do	10	12	8E	640
do	11	12	8E	640
do	12	12	8E	640
do	13	12	8E	640
do	14	12	8E	640
do	15	12	8E	640
do	16	12	8E	640
do	17	12	8E	640
do	18	12	8E	640
do	19	12	8E	640
do	20	12	8E	640
do	21	12	8E	640
do	22	12	8E	640
do	23	12	8E	640
do	24	12	8E	640
do	25	12	8E	640
do	26	12	8E	640
do	27	12	8E	640
do	28	12	8E	640
do	29	12	8E	640
do	30	12	8E	640
do	31	12	8E	640
do	32	12	8E	640
do	33	12	8E	640
do	34	12	8E	640
do	35	12	8E	640
do	36	12	8E	640
do	1	13	7E	640
do	2	13	7E	640
do	3	13	7E	640
do	4	13	7E	640
do	5	13	7E	640
do	6	13	7E	640
do	7	13	7E	640
do	8	13	7E	640
do	9	13	7E	640
do	10	13	7E	640
do	11	13	7E	640
do	12	18	7E	640
do	13	13	7E	640
do	14	13	7E	640
do	15	13	7E	640
do	16	13	7E	640
do	17	13	7E	640
do	18	13	7E	680
do	19	13	7E	640
do	20	13	7E	640
do	21	13	7E	640
do	22	13	7E	640
do	23	13	7E	640
do	24	13	7E	640
do	25	13	7E	640
do	26	13	7E	640
do	27	13	7E	640
do	28	13	7E	640
do	29	13	7E	640
do	30	13	7E	640
do	31	13	7E	640
do	32	13	7E	640
do	33	13	7E	640
do	34	13	7E	640
do	35	13	7E	640
do	36	13	8E	640
do	1	13	8E	640
do	2	13	8E	640
do	3	13	8E	640
do	4	13	8E	640
do	5	13	8E	650
do	6	13	8E	640
do	7	13	8E	640
do	8	13	8E	640
do	9	13	8E	640
do	10	13	8E	640
do	11	13	8E	640
do	12	13	8E	640
do	13	13	8E	640
do	14	13	8E	640
do	15	13	8E	640
do	16	13	8E	610
do	17	13	8E	640
do	18	13	8E	640
do	19	13	8E	640
do	20	13	8E	640
do	21	13	8E	640
do	22	13	8E	640
do	23	13	8E	640
do	24	13	8E	640
do	25	13	8E	640
do	26	13	8E	640
do	27	13	8E	640
do	28	13	8E	640
do	29	13	8E	640
do	30	13	8E	640
do	31	13	8E	640
do	32	13	8E	640
do	33	13	8E	640
do	34	13	8E	540
do	35	13	8E	640
do	36	13	8E	640
do	1	14	7E	640
do	2	14	7E	640
do	3	14	7E	640
do	4	14	7E	640
do	5	14	7E	640
do	6	14	7E	940
do	7	14	7E	640
do	8	14	7E	640
do	9	14	7E	640
do	10	14	7E	640
do	11	14	7E	640
do	12	14	7E	640
do	13	14	7E	640
do	14	14	7E	646
do	15	14	7E	610
do	16	14	7E	640
do	17	14	7E	640
do	18	14	7E	640
do	19	14	7E	640
do	20	14	7E	640
do	21	14	7E	640
do	22	14	7E	640
do	23	14	7E	640
do	24	14	7E	640
do	25	14	7E	640
do	26	14	7E	640
do	27	14	7E	640
do	28	14	7E	640
do	29	14	7E	640
do	30	14	7E	640
do	31	14	7E	640
do	32	14	7E	640
do	33	14	7E	640
do	34	14	7E	640
do	35	14	7E	640
do	36	14	7E	640
do	1	14	8E	640
do	2	14	8E	640
do	3	14	8E	640
do	4	14	8E	640
do	5	14	8E	640
do	6	14	8E	640
do	7	14	8E	640
do	8	14	8E	640
do	9	14	8E	640
do	10	14	8E	645
do	11	14	8E	640
do	12	14	8E	640
do	13	14	8E	640
do	14	14	8E	640
do	15	14	8E	650
do	16	14	8E	645
do	17	14	8E	640
do	18	14	8E	640
do	19	14	8E	640
do	20	14	8E	640
do	21	14	8E	640
do	22	14	8E	640
do	23	14	8E	640
do	24	14	8E	640
do	25	14	8E	640
do	26	14	8E	640
do	27	14	8E	640
do	28	14	8E	640
do	29	14	8E	640
do	30	14	8E	640
do	31	14	8E	640
do	32	14	8E	640
do	33	14	8E	640
do	34	14	8E	640
do	35	14	8E	640
do	36	14	8E	640
do	1	15	8E	640
do	2	15	8E	640
do	3	15	8E	640
do	4	15	8E	640
do	5	15	8E	640
do	6	15	8E	640
do	7	15	8E	640
do	8	15	8E	640
do	9	15	8E	640
do	10	15	8E	640
do	11	15	8E	640
do	12	15	8E	640
do	13	15	8E	640
do	14	15	8E	640
do	15	15	8E	640
do	16	15	8E	640
do	17	15	8E	640
do	18	15	8E	640
do	19	15	8E	640
do	20	15	8E	640
do	21	15	8E	640
do	22	15	8E	640
do	23	15	8E	640
do	24	15	8E	640
do	25	15	8E	640
do	26	15	8E	640
do	27	15	8E	630
do	28	15	8E	640
do	29	15	8E	640
do	30	15	8E	640
do	31	15	8E	640
do	32	15	8E	640
do	33	15	8E	640
do	34	15	8E	640
do	35	15	8E	640
do	36	15	8E	640
do	1	15	7E	645
do	2	15	7E	640
do	3	15	7E	640
do	10	15	7E	640
do	11	15	7E	640
do	12	15	7E	640
do	13	15	7E	640
do	14	15	7E	640
do	15	15	7E	640
do	22	15	7E	640
do	25	15	7E	640
do	25	15	7E	640
do	26	15	7E	640
South hf	27	15	7E	320
NE qr..................	27	15	7E	160
Frac. NW qr........	27	15	7E	150
Frac. SW qr........	34	15	7E	117
Frac. NW qr........	34	15	7E	112
East hf..............	34	15	7E	320
Toute la Section...	35	15	7E	640
do	36	15	7E	640
Frac SW qr Sec...	1	13	6E	21
Frac SE qr Sec...	4	13	6E	126
Frac NW qr Sec...	1	13	6E	160
Frac NE qr Sec...	1	13	6E	160
Frac NE qr Sec...	2	13	6E	13
Frac SE qr Sec...	11	13	6E	140
Frac SW qr Sec...	11	13	6E	74
N hf..................	11	13	6E	320
Toute la Section...	12	13	6E	640
do	13	13	6E	640
do	14	13	6E	640
SE qr Sec...	15	13	6E	160
Frac SW qr Sec..	15	13	6E	43
N hf Sec	15	13	6E	320
Frac SW qr Sec...	22	13	6E	126
SE qr Sec......	22	13	6E	160
N hf	22	13	6E	220
Toute la Section...	23	13	6E	640
do	24	13	6E	640
do	25	13	6E	140
do	26	13	6E	640
do	27	13	6E	640
Frac SE qr............	28	13	6E	35
Frac NE qr.	28	13	6E	38
Frac SE qr	33	13	6E	46
Frac NE qr............	33	13	6E	61
Toute la Section...	34	13	6E	640
do	35	13	6E	640
do	36	13	6E	644
do	1	14	6E	640
do	2	14	6E	640
do	3	14	6E	640
Frac SE qr............	4	14	6E	94
Frac NE qr............	4	14	6E	88
N hf Sec..............	9	14	6E	320
Frac SE qr............	9	14	6E	128
Frac SW qr............	9	14	6E	24
Toute la Section...	10	14	6E	640
do	11	14	6E	640
do	12	14	6E	640
do	13	14	6E	640
do	14	14	6E	640
do	15	14	6E	640
S hf....................	16	14	6E	320
NE qr..................	16	14	6E	160
Frac NW qr.........	16	14	6E	51
Frac SE qr	17	14	6E	90
Frac SE qr	21	14	6E	18
Frac SW qr.........	22	14	6E	82
Frac NW qr.........	22	14	6E	120
Frac E hf	22	14	6E	320
Toute la Section...	23	14	6E	640
do	24	14	6E	640
do	25	14	6E	640
do	26	14	6E	640
do	27	14	6E	640
E hf....................	28	14	6E	320
Frac SW qr.........	28	14	6E	66
Frac NW qr.........	28	14	6E	141
Frac SE qr...........	32	14	6E	61
Frac NW qr	32	14	6E	27
Frac NE qr	32	14	6E	150
Toute la Section...	33	14	6E	640
do	34	14	6E	640
do	35	14	6E	640
do	36	14	6E	640

Cette quantité de terrain contenant à peu près cent quatre-vingt-seize mille et cent quatre vingt dix sept (196.197 acres. A moins qu'une majorité des propriétaires, représentant au moins la moitié en valeur, pétitionne en dedans d'un mois après cette publication, le soussigné, à l'encontre des dits travaux, les dits travaux seront exécutés.

Daté à Winnipeg, ce treizième jour de septembre A. D. 1902.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Le Manitoba.

Mercredi 1er Octobre 1902

M. Laurier a l'etranger

L'*Univers* du 25 août nous tombe sous la main et nous y lisons le sommaire d'un entretien que l'un des rédacteurs du grand journal catholique de Paris a eu avec M. Laurier.

Le ton de l'article est fort sympathique; plus sympathique même qu'il ne le faudrait, eu égard aux matières qui ont fait le sujet principal de l'entretien.

Certes, nous concevons que le passage de M. Laurier à Paris puisse attirer plus que la curiosité. Sa position officielle en fait un personnage, et il est, du reste, d'une incontestable distinction naturelle. Les hommages qu'on peut, à l'étranger, lui rendre en sa qualité de représentant du Canada nous sont plutôt agréables. Mais quand Sir Wilfrid Laurier profite de l'éloignement où il se trouve et des courtoisies dont il est l'objet pour mystifier l'opinion catholique sur notre situation scolaire, nous devons crier: halte-là!

Nous avons ici, comme en presque tous les pays du monde, une question scolaire. Et, grâce à M. Laurier, elle est en train d'aboutir à des désastres!

Durant vingt ans, les catholiques du Manitoba jouirent d'un système scolaire conforme aux enseignements de l'Eglise. Les parents contrôlaient l'éducation de leurs enfants. C'était pour eux un droit acquis, objet d'un pacte formel, inscrit dans notre constitution.

En 1890, un gouvernement libéral, un gouvernement ami de M. Laurier, violant la constitution, fit disparaître ce système, nous spoliant de tout, de nos droits, de notre argent et de nos propriétés scolaires.

Nous avions un système à base chrétienne; on nous donna à la place un système à base infidèle; car, la neutralité scolaire conduit inévitablement à l'infidélité.

Les catholiques en appelèrent à l'autorité centrale, gardienne du pacte fédéral. C'était leur droit. En effet, la constitution canadienne pourvoit aux cas où les minorités, catholiques ou protestantes, sont lésées dans leurs privilèges scolaires par la législation provinciale. Elles donnent à ces minorités un recours, par voie de requête, au gouvernement fédéral, lequel doit statuer sur ces requêtes et saisir le parlement fédéral d'une mesure réparatrice si les autorités provinciales se refusent à faire justice elles-mêmes

Après plusieurs années de lutte, aussi bien devant les tribunaux qu'au sein des chambres, les catholiques du Manitoba obtinrent gain de cause; leurs droits furent reconnus et définis. Il restait à donner à ces arrêts une sanction; car, les autorités provinciales se montraient récalcitrantes.

Le gouvernement d'alors—un gouvernement conservateur — soumit à la considération du parlement, suivant les termes et l'esprit de la constitution, une mesure destinée à rendre à la minorité catholique du Manitoba ses droits à l'école catholique.

M. Laurier s'opposa carrément à son adoption. Et comme la majorité nous était favorable, il recourut à une tactique jusqu'alors inusitée au parlement canadien: il fit de l'obstruction. Le terme de la durée légale du parlement approchait; l'obstruction fut prolongée jusqu'à ce qu'enfin, par suite de la mort naturelle de ce parlement, il devint impossible de faire adopter cette mesure de justice.

M. Laurier prétexta que la mesure proposée était insuffisante. Nous trouvons dans l'entretien même qui nous force à parler, la preuve qu'il en imposait au public et aux chambres. En effet, cette intervention, quoique légale, *semble devoir être évitée*, déclare M. Laurier au rédacteur de l'*Univers*.

Donc, pour M. Laurier, la non-intervention est une doctrine. Il voulut alors en faire l'application. Et puisqu'il en est ainsi, toute cette discussion à propos de la prétendue insuffisance de la mesure réparatrice alors soumise aux chambres canadiennes, n'était évidemment qu'une mise en scène.

Au fond, la vraie raison de son attitude était ailleurs. M. Laurier voulait monter au pouvoir; l'occasion lui paraissait favorable; il nous sacrifia à ses ambitions et aux intérêts de son parti. Cela, nous le savons.

Quelques semaines après M. Laurier montait effectivement au pouvoir. Il y est resté depuis.

Une forte majorité l'appuyait. L'opposition, par la voix autorisée de ses chefs, lui offrait son concours. Or, malgré ces offres; malgré la force prépondérante de son parti dans les chambres; malgré toutes ces circonstances favorables, M. Laurier n'a jamais voulu mettre en mouvement le mécanisme greffé tout exprès sur notre constitution pour nous protéger et pour assurer à nos enfants une éducation chrétienne.

M. Laurier ne rend pas justice à nos institutions politiques ni à l'esprit dans lequel elles ont été conçues quand il émet l'avis que cette partie de notre constitution doit rester lettre morte. C'est l'un des points qui ont été le plus vivement discutés et le plus soigneusement examinés par les fondateurs de notre régime actuel lorsqu'il s'est agi d'élaborer une constitution. Il fut l'objet des déclarations les plus formelles. La juridiction donnée au pouvoir central en ces matières devait faire contrepoids aux dangers auxquels on exposait les minorités; c'était la garantie de celle-ci contre une persécution possible. Le bras fédéral devait frapper le persécuteur. Sans ces déclarations et, surtout, sans l'insertion dans la constitution des articles que M. Laurier proclame inutile et d'une application dangereuse ou inopportune, la confédération canadienne n'aurait jamais existé. Par conséquent, M. Laurier fausse, par son attitude et par ses déclarations, la pensée même qui a présidé à l'union des provinces de l'Amérique du Nord.

D'ailleurs, presque tout dans cet entretien, tend à fausser notre situation et à dérouter l'opinion publique.

C'est l'une des qualités distinctives de notre premier ministre de savoir mêler le faux et le vrai de facon à mettre beaucoup de poussière dans les yeux d'une foule de gens qui, d'ordinaire, voient juste.

Non seulement M. Laurier est resté plongé dans l'inertie, mais depuis six ans, il emploie sa rhétorique et son art de charmeur à nous convaincre que le mieux pour nous serait de nous soumettre purement et simplement à un pseudo-règlement négotié par lui en 1896, mais que le Souverain Pontife lui-même a déclaré *imparfait, défectueux, insuffisant.*

En effet, ce prétendu règlement est tout simplement l'enfouissement et la négation de nos droits; il nous laisse à la merci d'une majorité qui peut se montrer bienveillante à certains moments, mais dont l'hostilité latente peut également, à certains autres jours, éclater comme un foudroyant orage; l'histoire même de nos difficultés scolaires le prouve surabondamment.

M. Laurier insiste sur la libéralité de ses compatriotes, dit le rédacteur de l'*Univers*.

Il laisse entendre néanmoins qu'il y a parfois des ombres à ce tableau, et il cite le cas des écoles du Nouveau-Brunswick.

Dans la question des écoles du Nouveau-Brunswick, l'on retrouve bien encore là l'action libérale favorisant la neutralité. Mais enfin, c'est de l'histoire ancienne. Pourquoi M. Laurier n'a-t-il pas parlé de la question scolaire manitobaine; question actuelle, celle-ci, et très différente de l'autre!

C'était un sujet trop brûlant, peut-être; monsieur Laurier a préféré glisser légèrement sur *cette ombre au tableau* et laisser tomber de ses lèvres cet aphorisme, qui est grand comme le monde: En ce cas, on trouve une combinaison: *on s'arrange*.

Comme si, en matière de conscience, l'on pouvait transiger!

Manifestement, nous sommes des naïfs, nous!

Ayant avec nous l'opinion des fondateurs de la confédération canadienne; ayant pour nous les décisions du plus haut tribunal de l'empire et le texte de la constitution; forts de nos droits, tels que définis par le gouvernement qui précéda celui de M. Laurier, nous avons eu la bonhomie de croire que dans de telles conditions, notre devoir était de lutter jusqu'au bout et de réclamer aussi longtemps que l'on n'aurait pas mis à l'abri de toute entreprise hostile les principes de l'éducation chrétienne.

M. Laurier a préféré, lui, *s'arranger*!

Et comment!

Nous l'avons dit plus haut: il nous a lâchés. Il a cédé devant toutes les prétentions de nos ennemis. Il a tourné le dos à la lutte!

En tant que combinaison, ce n'était pas très fier ni difficile à trouver!

En tant qu'arrangement, c'est plus que pitoyable. C'est une faute criminelle qui aura des effets désastreux. Bientôt la neutralité scolaire couvrira toute notre patrie comme une vague dévastatrice.

Voilà les aboutissements de la politique de M. Laurier.

Cette politique a été la pierre d'achoppement des droits des pères de famille touchant l'éducation de leurs enfants et des libertés inscrites au frontispice de nos institutions publiques. Elle reste une menace constante à notre langue et à notre foi.

Un jour, ici même, à Saint-Boniface, dans une réunion publique, M. Laurier, pris du besoin d'expliquer son état d'âme, disait qu'il était catholique, mais qu'il n'était point de l'école des Veuillot.

Il parlait ce jour là avec sincérité.

Les Veuillots ont fait de vaillantes luttes pour la liberté religieuse et pour l'enseignement chrétien. M. Laurier, au contraire, a lutté pour l'anéantissement de ces libertés. Et, sous ce rapport, il tient beaucoup plus de Frère-Orban que de Veuillot.

Combien M. Laurier doit se gaudir de se voir maintenant si favorablement accueilli à l'*Univers*!

Notes Politiques

L'Echo de Manitoba de la semaine dernière se rangeait lui aussi contre M. Tarte. Si M. Tarte persiste dans sa campagne protectionniste, dit en substance *L'Echo*, qu'il sorte du cabinet.

⁂

L'honorable M. Fitzpatrick, ministre de la justice, de passage à Winnipeg, vendredi dernier, s'est prononcé carrément contre la campagne de son collègue, l'hon. M. Tarte, en faveur d'un relèvement du tarif.

D'une autre part, l'*Echo de Manitoba* écrit ce qui suit:

"Les principaux journaux libéraux, le *Globe*, le *Herald*, le *Soleil*, le *Winnipeg Free Press* ne cachent point leurs sentiments et protestent énergiquement au nom du parti libéral. Nous avouons être de tout cœur avec ces journaux....................

"Il nous plait de croire que les libéraux du Canada ont trop le respect d'eux-mêmes pour se prêter aux palinodies d'un opportunisme de si mauvais aloi ....

"L'hon. M. Tarte rompt en visière bien nettement et sans excuse valable, à la politique de la majorité du cabinet fédéral, politique conforme aux principes du parti libéral, et politique à laquelle, en tant que membres du cabinet, il doit ou se soumettre ou se démettre.

"S'il en était autrement, si chaque ministre s'arrogeait le droit d'imposer au parti ses vues personnelles, sans égard pour celles de la majorité du conseil, si chaque ministre prétendait folâtrer comme un jeune "broncho" et sauter par-dessus toute les barrières de la Constitution, au lieu d'un gouvernement nous n'aurions plus qu'une nouvelle édition de la "Cour du Roi Petaud, de joyeuse mémoire..........................

"Si, en son âme et conscience, il (M. Tarte) croit à la nécessité d'un relèvement partiel des tarifs, si son cri de guerre, "le Canada aux Canadiens" implique pour lui l'obligation d'un mouvement de recueil vers la protection, il doit à ses convictions, il se doit à lui-même, il doit au parti qui lui a fait l'honneur de le nommer ministre, lui confiant la mission de défendre son programme, il doit faire le sacrifice de son portefeuille, sur lequel est timbré à l'encre indélébile la devise du parti "Libre Echange."

Pour quiconque sait que l'*Echo*, d'une part, est imprimé aux ateliers du *Temps*, d'Ottawa, dont il n'est en réalité que l'une des éditions hebdomadaires, et que d'autre part, le *Temps* lui-même est réputé être l'organe, sinon la propriété de M. Tarte, tout cela constitue un méli-mélo fort intéressant. Est-ce que par hasard, M. Sifton se serait décidé à couvrir la mise de M Tarte et à y mettre quelque chose de mieux.

⁂

Dans une lettre qu'un scribe quelconque a rédigée pour lui, et qu'il publie dans le *Free Press* d'hier, M. Martin Jérôme intime à M. Tarte l'ordre de sortir du cabinet.

Si M. Tarte n'obéit pas immédiatement à cette sommation, il est vraiment bien audacieux!

RÉVÉLATIONS SENSATIONNELLES

Voici le texte d'une dépêche adressée d'Ottawa au *Journal*, de Montréal, le 23 septembre:

Ottawa—M Whitney, chef de ...du...ou plutôt chez des conservateurs et possiblement du gouvernement d'Ontario, était aujourd'hui à Ottawa. Il est absolument convaincu que le gouvernement Ross persiste à vouloir administrer la province, après avoir été ignominieusement chassé du pouvoir aux dernières élections. Il considère comme un déni de justice l'action des politiciens libéraux, mais il attend le résultat des élections partielles pour prouver avec plus d'éclat encore que le peuple est avec lui et contre Ross. Il affirme que des promesses alléchantes ont été faites à certains des députés conservateurs élus pour les induire à changer leur allégeance. Ainsi un de ses partisans a reçu l'offre de vastes concessions forestières, un autre serait à même d'accepter la présidence de l'assemblée législative. Mais il ne craint pas de défections dans son parti. Il rit bien des faibles efforts que fait le "Globe" pour donner à entendre que ses articles sur la coalition ne sont pas inspirés par M. Ross.

EMILE ZOLA

Les dépêches nous annoncent la mort de l'écrivain français Emile Zola. L'œuvre de Zola est mauvaise et malsaine au plus haut point.

Bazar a L'Auditorium

Le bazar organisé au profit de l'Hôpital est commencé à l'Auditorium depuis samedi.

Sous la présidence de M. l'abbé Cherrier, les dames patronesses de l'Hôpital, aidées par un grand nombres de dames de Winnipeg, ont su transformer magnifiquement le vaste patinoir. Il y a là tout un beau décor

Les tables de râfle où sont étalées mille objets variés, sont invitantes au plus haut point. Beau coup d'œil aussi aux rafraichissements. La pêche est comme toujours le rendez-vous de beaucoup. C'est là qu'on fait les meilleurs et les plus désastreux coups de Bourse! Quant aux salles à diner, elles sont dignes de la foule nombreuse et choisie qui s'y presse tous les soirs.

Les gentilles vendeuses de fleurs—les demoiselles—s'occupent de cette gracieuse occupation avec naturellement beaucoup de succès.

La musique, fournie par un orchestre de virtuoses distingués, de Saint-Boniface, anime joyeusement tout le bazar.

Hier avait lieu le banquet des membres du clergé et des médecins; demain de 6 à 8 hrs p.m., ce sera celui des sociétés de bienfaisance. Billet: 50 cts.

Rendons-nous nombreux à l'Auditorium. Impossible de faire meilleure aumône; impossible de faire la charité plus agréablement pour soi-même.



Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Mgr. Langevin et Sa Grandeur Mgr. Decelles sont partie samedi dernier pour la province de Québec.

***

Le Rév. P. Drummond. S. J., qui avait été forcé de se rendre à l'hôpital pour maladie, en est sorti la semaine dernière.

LORD MINTO

Son Excellence le gouverneur-général du Canada est passée à Winnipeg vendredi, en route pour le Nord-Ouest, en excursion de chasse.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Congé de sortie des élèves du collège, hier.

—M. J. A. Richard, de Montréal, est ici.

—Nous avons reçu du Magasin Bleu, une annonce trop tard pour être publiée cette semaine.

—Le 16 octobre sera le *Thanksgiving day*; congé civique, par conséquent.

—M. Arthur Bertrand a acheté la pharmacie de M. Dixon, et il en a pris possession la semaine dernière.

—Mardi prochain aura lieu à Saint-Jean Baptiste la seizième exposition annuelle de la division agricole de Morris.

—M. J. B. Lauzon a refusé la jolie somme de $15 000 pour ses terres à l'Ile des Chênes, et $25.000 pour son emplacement à Winnipeg.

—M. V. Couture, le propriétaire du English Chop House à Winnipeg, est à faire une construction additionnelle à son hotel qui lui permettra de loger 60 personnes.

—Mde J. C. Smith, de Winnipeg, est revenue la semaine dernière d'une promenade dans la province de Québec. Mde Smith est enchantée de son voyage.

—La célèbre Fanfare Italienne conduite par le Signor Rivela a donné trois concerts au Winnipeg Theatre la semaine dernière. Le public n'a pas été trompé dans son attente: la fanfare joue admirablement bien.

—A VENDRE—Une magnifique fournaise, River-side No. 28; double fourneau chauffant au bois et au charbon, aussi un box stove et un poèle à fourneau (canadien) chauffant au bois. S'adresser à Mde KÉROACK, Saint Boniface.

—La pompe chimique a fait jeudi après-midi une course à l'extrémité de la rue Saint-Joseph pour éteindre un feu de paille allumé par un train du Canadian Northern, le long de la voie. On avait réussi à éteindre le feu quand la pompe est arrivée sur les lieux.

—M. J. A. Bleau, de cette ville, expose en ce moment dans la vitrine de la maison Allaire et Bleau, une branche de pommier toute garnie de fruits. Ce sont d'excellentes reinettes venues dans son jardin. M. Théophane Bertrand, le greffier de notre ville, possède, lui aussi, une couple de ces arbres, rares en ce pays, dont il a eu cette année un joli rendement.

Visiteurs distingués

M. P. A. Oster, directeur de la Banque Franco-Canadienne, ainsi que M. Edmond J. P. Buron, élève de l'école normale supérieure de Paris, étaient de passage à Winnipeg, lundi dernier, de retour d'un voyage à Aclin City, où la Banque a des intérêts considérables en voie de très grande prospérité. Ces messieurs ont aussi visité le Manitoba, s'intéressant particulièrement à son avenir au point de vue financier. Ils ont quitté le pays enchantés de leur voyage et emportant avec eux le meilleur souvenir de ceux qui les ont connus.

NAISSANCE

En cette ville, le 1er Octobre, Madame Joseph Mager, une fille.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	Rendement moyen *Minots*	Total *Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prospères

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la vingt-deuxième séance étant la dixseptième séance régulière du 20ème Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 8 septembre 1902.

Présents: Son Honneur le Maire au fauteuil, et Messieurs les conseillers Collin, Gauvin, Lavoie, Jean, Pelletier, Turenne.

Lecture est faite des communiqués suivants:

Sa Grandeur Mgr. Langevin, au sujet de la rue projetée à l'ouest du terrain du Collège et d'un canal d'égoût sur cette rue: référé au comité des travaux publics.

Joseph Bernier Ecr., avocat de la ville, informant le conseil que le 25 Août dernier il a eu une entrevue avec M. William McKenzie au sujet des traverses des rues de la ville par la ligne du chemin de fer C. N. R., et que ce Monsieur lui a dit que la compagnie ne ferait pas de sous-voie à la traverse de l'Avenue Taché. Quant à la rue Thibault il a dit qu'il ne voyait pas de raisons pour ne pas ouvrir cette rue. Référé au comité des Travaux Publics.

R. H. Metcalfe, au nom de plusieurs propriétaires de la rue Eugénie, demandant que la dite rue soit défrichée et ouverte depuis la rue Saint-Joseph jusqu'à la rue St. John. Référé au comité des Travaux Publics.

Dawson et Graham pour M. Charles Simonetta, demandant que la Ville cède à ce dernier une lisière de terre de vingt pieds par cinquante sur cette partie de la rue La Vérandrye qui se trouve entre la rivière et la ligne du chemin de fer C. N. R. Référé au comité des travaux publics.

Théophane Bertrand secrétaire-trésorier priant le conseil de lui donner un assistant vu la grande augmentation des affaires de la ville. Référé au comité des finances. Le même: informant le conseil que le plan de partie du lot 77 préparé par M. McPhillips pour le Conseil, ayant été envoyé à Toronto pour y être signé par une compagnie de prêts n'a pas atteint sa destination et se trouve perdu et demandant des instructions à ce sujet.

Présenté les comptes suivants: J. B. Leclerc, $3.50, *Telegram Printing Co.*, $6.00, *Manitoba Free Press* $10.50 Théo. Bertrand frais d'élection $30.90, S. M. Jean $1.50, Collin & Co., 35 cts., The King's Printer $4.75, Tuck & Senez $4.75, Ligouri Gagné $5.36, Joseph Chabot $13.00, *North West Review* $3.00, The Bell Telephone Co. $25.00, Juge L. A. Prud'homme $5.00, Louis Laurendeau, $13.05, Guilbault & Co., $12.05, Allaire & Bleau $37.57, rôle de paie No. 27, $87.60.

Le conseiller Gauvin présente le treizième rapport du comité des finances en ces termes:

"Votre comité fait rapport qu'il a examiné la plainte de M. J. B. McLaren relativement à la décision de la Cour de Révision sur la plainte faite contre le rôle d'évaluation relativement au lot 809 sub. 76 et il ne voit pas comment le Conseil pourrait accorder cette demande. Ce rapport est adopté.

Le cons. Turenne présente le neuvième rapport du comité des Travaux Publics qui se lit comme suit:

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'aucune pétition adverse n'ayant été présentée à l'encontre de la construction d'un canal d'égoût sur la rue LaVérandrye depuis la Rivière Rouge jusqu'à la rue Saint Jean Baptiste, le dit ouvrage soit fait sans délai et qu'en conséquence l'Ingénieur de la Ville soit chargé de préparer immédiatement les plans et devis nécessaires et que des soumissions soient demandées par la voix des journaux suivants; LE MANITOBA et le FREE PRESS.

"Relativement à la demande de travaux fait par Mess. Thomas Berry et William Vallis, votre comité est d'opinion qu'en ce qui concerne le nivellement de cette partie de la rue Marion qui se trouve dans le marais cet ouvrage soit fait comme amélioration locale, a être payée par une taxe spéciale prelevée pendant sept années sur les propriétés qui se trouveront à en bénéficier d'après le rapport de l'Ingénieur et que les avis requis en pareil cas soient publiés. Le coût approximatif, de ces ouvrages devant être mentionné dans les annonces comme étant de $450.00, et que, en ce qui concerne le nettoyage, défrichements et ouvertures des rues et ruelles mentionnées dans la pétition de ces Messieurs la question soit laissée en suspens, jusqu'à ce qu'un estimé ait été préparé par le Surintendant des Travaux.

"Votre Comité recommande qu'un canal d'égoût soit fait comme amélioration locale sur la rue projetée à l'ouest du terrain du Collège (rue Aulneau) depuis le centre de l'Avenue Provencher jusqu'à une distance d'environ cinq cents pieds, et que les annonces requises soient publiées, aussitôt que la dite rue sera devenue la propriété de la Ville."

Ce rapport est adopté.

Le cons. Gauvin donne avis qu'à la prochaine séance il présentera un règlement fixant le taux des taxes pour cette année.

Proposé par le cons. Lavoie secondé par le cons. Gauvin que le compte de M. J.-B Leclerc pour $3 50 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le cons. Lavoie que les comptes suivants soient acceptés et payés:

MANITOBA FREE PRESS Co., $10.50 Richardson & Bishop $2.75; Théo Bertrand frais d'élection $30 90, S. M Jean $1.50; Collin & Co. 35c.; King's Printer $4 75; Tuck & Senez $4.75; Liguori Gagné $6.36; Jos. Chabot $13.00; North - West - Review, $3.00; The Bell Telephone Company, $25.00; Juge L. A. Prud'homme $5.00. Agréé.

Proposé par le cons. Turenne secondé par le cons. Pelletier que les comptes suivants soient acceptés et payés: Rôle de Paie No. 27 $87.10; L. Larendeau $13 05; Guilbault & Co., $12.05 Allaire & Bleau, 37.57. Agréé.

Le compte de la Telegran Printing Co., de $6.00 est référée au Comité des Finances.

Proposé par le cons. Turenne secondé por le cons. Pelletier que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à se procurer une plan de partie du lot 77 qui se trouve perdu.

Proposé par le cons. Lavoie secondé par le cons. Collin qu'un travail soit fait pour la pompe chimique. Agréé.

Et la séance est levée.

FEUILLETON DU MANITOBA.

QUELQUES CHAPITRES

Du II Vol

DE L'HISTOIRE DE L'OUEST CANADIEN

PAR

L'Abbé G. Dugas, Ptre

No. 8

CHAPITRE II.

(Suite)

Toutes ces familles métisses montraient, en général, un grand empressement à s'instruire des vérités de la religion. Les vieux coureurs des bois, qui étaient montés dans les pays d'en haut longtemps avant les missionnaires, avaient souvent besoin de revoir en entier leur catéchisme. Mais ils se rendaient volontiers à l'accomplissement de ce devoir.

On peut dire que ce désir de s'instruire et de connaître la vérité existait chez toutes les tribus du Nord-Ouest. Ce fut une des grandes consolations de Mgr Provencher que de voir ces pauvres enfants du désert tous avides de connaître la religion dès qu'ils apprirent l'arrivée des prêtres à la Rivière-Rouge.

Beaucoup de voyageurs canadiens au service des compagnies de traite avaient exercé une influence favorable sur l'esprit des indiens avec qui ils avaient été en rapport. De plus, les alliances qu'ils avaient contractées avec les femmes indiennes leur avait donné un grand ascendant sur les sauvages et l'on peut dire, qu'à leur insu, ils avaient préparé les voies aux apôtres de l'Evangile.

Elevés par des parents chrétiens, ils n'avaient jamais, dans leur vie aventurière de coureurs des bois, oublié les enseignements reçus dans leur jeunesse.

Ils avaient parlé des prêtres aux sauvages et leur avaient annoncé qu'un jour ils les verraient venir dans leur pays pour leur enseigner à servir le bon Dieu, qu'ils ne connaissaient pas; aussi, dès que les missionnaires parurent au Nord-Ouest, ils furent reçus comme des envoyés du ciel. Les sauvages venaient presser la main du prêtre en lui disant: Prends-nous en pitié......

Ce fut durant les premières années de son apostolat que Mgr Provencher vit arriver du fond du Nord à la Rivière-Rouge une famille métis dont l'empressement à recevoir le baptême rappelle les plus beaux temps de la primitive Eglise. Les détails du fait que nous allons rapporter nous ont été racontés par sa Grandeur Mgr Taché qui, lui-même, avait connu cette famille, en 1846, à l'île à la Crosse. Lors de la formation de la grande Compagnie du Nord-Ouest, un canadien du nom de Tourangeau, né dans les environs de Montréal, était venu dans le pays d'en haut et s'était marié à l'île à la Crosse à une indienne de la tribu des Montagnais. Un garçon né de ce mariage avait été envoyé au Canada pour y recevoir l'instruction religieuse et faire sa première communion. Parvenu à l'âge de douze ans, il était retourné dans l'Ouest rejoindre sa famille à l'île à la Crosse. Là, il avait épousé une fille métis de la tribu des Castors; cette femme était une infidèle, car les missionnaires n'avaient pas encore pénétré dans ce pays. Les enfants qui naquirent de ce mariage furent élevés comme leur mère dans l'infidélité. Tourangeau, quoique instruit de la religion catholique, n'en voulait rien dire à sa femme, non par impiété, mais parce que, privé de tous secours religieux il lui semblait qu'il valait mieux, en attendant des jours meilleurs, laisser sa femme et ses enfants dans l'ignorance des devoirs qu'il ne pourrait pas leur faire pratiquer avant l'arrivée des missionnaires. La divine Providence, qui a ses élus partout, permit qu'ils entendissent parler de la religion et des grandes vérités qu'elle enseigne. Un jour de dimanche, un canadien du nom de Morin, (1) de Saint-Hyacinthe, Province de Québec, était à faire une lecture dans un livre de piété qu'il avait apporté au Nord-Ouest.

Le passage qu'il lisait avait trait à l'enfer. Ses compagnons, qui l'écoutaient, se mirent à faire quelques réflexions sur cette effrayante vérité de l'existence d'un feu éternel où les méchants brûleront toujours.

La femme de Tourangeau, qui comprenait le français, suivait avec intérêt cette conversation sur un sujet tout nouveau pour elle. Grand fut son étonnement d'entendre dire qu'il y avait un lieu où tous les méchants ainsi que ceux qui ne connaissaient pas Dieu iraient brûler après leur mort. Elle posa à Morin plusieurs questions, puis se retira effrayée pour aller méditer sur cette vérité. Cette pensée l'épouvantait à tel point qu'elle ne put fermer l'œil la nuit suivante.

Son mari était absent depuis quelques jours, étant allé faire provision de viande à la chasse.

En attendant son retour elle questionnait tout le monde, pour savoir si le livre de Morin disait bien la vérité.

N'était-ce pas vraiment une honte pour ces chrétiens indifférents que de voir une pauvre femme infidèle s'inquiéter jusqu'à perdre le sommeil au premier mot qu'elle entend de l'enfer, tandis qu'eux mêmes, éclairés de toutes les lumières du christianisme, demeurent insensibles à cette pensée? Après trois ou quatre jours d'absence, Tourangeau revint chez lui. A peine sa femme l'eut-elle aperçu qu'elle courut à sa rencontre, et sans aucun préambule lui demanda si c'était bien le cas qu'il y eut un enfer, et que tous ceux qui ne servent pas Dieu étaient destinés à y tomber. Etonné de ces questions, Tourangeau demanda à sa femme qui elle avait appris ces choses?

C'est Morin, lui dit-elle, qui m'a appris ça, et c'est écrit dans son livre. Mais toi, lis-moi vite ce qu'il faut faire pour éviter l'enfer; car je ne veux pas y aller.

Eh bien! lui répondit son mari, Morin t'a dit la vérité.

Et toi, dit la femme, savais-tu cela depuis longtemps?

Sans doute, je le savais.

Mais alors, pourquoi donc ne m'as-tu pas fait connaître cette vérité, afin de me faire éviter un grand malheur?

Ecoute, dit le mari. A plus de quatre cents lieues d'ici il y a des hommes de la prière qui peuvent montrer le chemin du ciel; eux seuls peuvent t'instruire de tout ce qu'il faut faire pour bien servir le grand Esprit et éviter l'enfer. Jusqu'à présent nous étions abandonnés à nous-mêmes dans ce pays.

Voilà pourquoi je n'osais pas te parler de religion. Mais ces hommes sont bien loin d'ici, et il est difficile de les aller trouver maintenant avec nos enfants.

N'importe, dit la femme, la longueur du chemin n'y fait rien; nous ferons le voyage quand même. Nous nous rendrons à la Rivière-Rouge, où j'apprendrai avec ma famille la religion qui peut me préserver de l'enfer.

En voyant une telle détermination prise par sa femme, Tourangeau ne fit plus d'objection; lui-même était anxieux de revoir des prêtres; il sentait le besoin de renouveler en lui l'instruction qu'il avait reçue au Canada à l'âge de 12 ans. Les préparatifs du voyage furent simples: une traine tirée par des chiens, des couvertures pour se garder contre le froid, quelques ustensiles indispensables pour cuir leurs aliments, un fusil pour abattre du gibier, c'est à peu près tout ce qui compose le bagage d'un voyageur en hiver, dans les pays du Nord.

Ce voyage fut long et fatiguant, mais il s'accomplit sans accident et, de bonne heure, au printemps, Tourangeau et sa famille étaient rendus à la Rivière-Rouge.

Mgr Provencher et le missionnaire qui était avec lui ne furent pas peu édifiés quand ils virent ces pauvres gens arriver du fond du Nord pour chercher la bonne nouvelle de l'Evangile.

Quelle joie aussi ce fut pour ce saint évêque d'apprendre que toutes les tribus de ces contrées lointaines soupiraient après l'arrivée d'un prêtre pour recevoir le baptême. En peu de temps la femme de Tourangeau fut assez instruite pour être baptisée.

La famille passa l'été auprès de la mission et quand à l'automne elle reprit le chemin de l'île à la Crosse, elle emporta l'assurance que bientôt les missionnaires iraient visiter les tribus sauvages jusque dans leur pays.

En 1846, quand Mgr Taché se rendit au grand lac Athabaska, il retrouva fervente chrétienne toute la famille Tourangeau.

(A suivre)

(1) Morin était le frère de M. Michel Morin, prêtre, qui fut curé de Saint-Henri de Mascouche et mourut à Lachenaie, âgé de 80 ans, le 7 juillet 1879.